



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Fin des travaux à l'Assemblée nationale – Une session qui a permis à la FQM d'obtenir des gains importants

•

Québec, le 15 décembre 2006 - La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) constate que la session parlementaire qui vient de prendre fin à Québec lui a permis d'enregistrer plusieurs gains significatifs pour le compte du monde municipal. La FQM exprime en premier lieu sa satisfaction quant à la Politique nationale de la ruralité qui, en plus d'être reconduite pour une période de sept ans, a vu son enveloppe bonifiée de 90 millions \$ à 280 millions \$. En outre, la Politique reconnaît la MRC comme territoire d'intervention, d'appartenance et de prise de décision pour tout ce qui a trait aux pactes ruraux. « Cette Politique devrait donner un nouvel élan aux régions en permettant de mobiliser les communautés et de générer des idées novatrices en vue de construire une ruralité à la fois prospère, dynamique et moderne » a déclaré le président de la FQM, M. Bernard Généreux.

Parmi les autres réalisations méritant d'être soulignées, on retrouve l'adoption du Règlement sur les sommes payables par les municipalités à la Sûreté du Québec, qui fera en sorte que d'ici 2011-2012, les coûts de la facture de la SQ seront partagés à 50 % entre le gouvernement et le monde municipal. Il s'agit d'un gain important pour la FQM, puisque à la suite de nos représentations le gouvernement s'est engagé à débloquer une enveloppe de 112 millions \$ sur cinq ans afin de respecter le nouveau cadre de calcul.

La FQM se réjouit de la volte-face du ministre de l'Éducation dans le dossier de la taxation scolaire. Comme le souligne M. Généreux, l'amendement apporté au projet de loi n^o 43 « évitera une hausse de taxe scolaire à des millions de contribuables québécois et permettra de maintenir l'équilibre entre les champs fonciers municipal et scolaire ». De plus, la FQM est extrêmement satisfaite de l'ouverture du ministre sur la question des consultations publiques relatives au maintien ou à la fermeture des écoles de village.

La FQM est heureuse de la décision du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, de reporter la réforme du mode de scrutin. Ayant émis de sérieux doutes au sujet de ce projet, la FQM partage entièrement le diagnostic du ministre à l'effet que le consensus nécessaire à la mise en place d'un système proportionnel mixte n'est pas encore réuni. En fait, le ministre a lui-même reconnu qu'il n'avait pas eu d'autre choix que d'écouter les régions qui, lors des assises de la FQM en septembre dernier, lui ont exprimé leur mécontentement face à ce projet qui risquait de se traduire pour elles par une importante perte de poids politique.

En ce qui concerne la prolongation jusqu'à neuf ans, au lieu de cinq ans, du délai pour la réalisation des objectifs des schémas de couverture de risques, la FQM se réjouit de cette décision du ministre de la Sécurité publique, qui atteste du fait que les pressions qu'elle exerce depuis trois ans ont porté des fruits. Toutefois, la FQM est toujours en attente relativement à sa demande de financement à hauteur de 200 millions \$ sur cinq ans pour la mise en œuvre des schémas dans les MRC.

De plus, la FQM salue le dépôt du projet de loi n^o 62, Loi modifiant la Loi sur la police, qui confirme la constitution formelle du Conseil sur les services policiers du Québec, une instance réclamée par la FQM

depuis deux ans. Rappelons que le président de la FQM préside actuellement ce conseil où siègent les principaux intervenants concernés par la desserte policière, qu'il s'agisse d'élus municipaux, de directeurs de corps policiers ou de représentants syndicaux.

Il est à noter que l'adoption hâtive du projet de loi n^o 49, dans la foulée du bâillon imposé à l'Assemblée nationale, vient toutefois porter ombrage au bilan du gouvernement. La FQM est d'avis qu'en permettant, pour une première fois, le transfert de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) d'une usine à l'autre, ce projet de loi constitue une porte ouverte à la rationalisation sauvage de l'industrie forestière.

En terminant, la FQM nourrit de grandes attentes pour l'année 2007, surtout en ce qui a trait à la décentralisation. À nos yeux, ce dossier doit absolument évoluer de façon significative au cours des 12 prochains mois afin de permettre aux régions de se doter des leviers dont elles ont besoin pour assurer leur avenir.

La Fédération Québécoise des Municipalités a pour mandat d'informer, de soutenir et de conseiller les municipalités dans leurs rôles et leurs responsabilités. Elle représente 920 municipalités de même que la presque totalité des MRC. La FQM, dont le rayonnement s'étend à plus de 85 % du territoire habité québécois, s'appuie sur une force de 7000 élus.

Pour information:

Dany Rousseau
Conseiller en communication
Fédération Québécoise des Municipalités
Tél. : (418) 651-3343
Cell. : (418) 955-7001